



## CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL FEMININ 1 SAISON 2016-2017

### REGLEMENT

Le responsable de l'épreuve ou le juge-arbitre, à chaque niveau, est habilité à adapter ce règlement, en respectant l'équité entre tous, lors de chaque étape de cette épreuve, en fonction du nombre d'équipes inscrites et de toute situation particulière.

#### 1) Constitution des équipes

Equipes de 2 joueuses pour chaque journée (à partir des benjamines jusqu'aux vétérans) et application du brûlage « masculin » entre les différentes journées, mais il est conseillé de constituer des équipes homogènes.

**Entente** : la possibilité de créer une entente entre 2 clubs sera possible

#### 2) Déroulement du championnat

chaque joueuse joue 2 simples et un double face aux équipes rencontrées suivant la formule « coupe Davis »

équipement minimum : une salle avec 1 table. Mais on peut faire jouer les féminines en les rassemblant dans un même centre.

#### 3) Déroulement des rencontres

Si groupe de 4 équipes se rencontrant :

1ère journée : les équipes au rang 1 et 4 s'affrontent, 2 et 3 également chez le premier nommé

2ème journée : les équipes au rang 3 et 1 s'affrontent, 4 et 2 également chez le premier nommé

3ème journée : les équipes au rang 1 et 2 s'affrontent, 3 et 4 également chez le premier nommé

4ème journée , finale dans un centre décidé par la commission féminine

#### 4) Saisie des résultats

Les résultats sont à saisir sous SPID dans les 48 heures après l'heure de la rencontre puis à transmettre au responsable de la compétition :

**SAMSON-DELAMARE Catherine**

116 route de Gaillefontaine



76440 POMMEREUX

tél. : **06 76 87 02 51**

mail : [catherine.samson@educagri.fr](mailto:catherine.samson@educagri.fr)

## 5) Rôles du responsable

Recevoir et comptabiliser les équipes inscrites

Organiser les poules

Les poules seront composées de 3 équipes si toutefois le compte est bon.

Les poules seront composées de 4 équipes si toutefois le compte est bon

*exemple : (20 équipes = 5 poules de 4 équipes) – (19 équipes = 4 poules de 4 et 1 poule de 3) – 17 équipes = 2 poules de 4 et 3 poules de 3)*

Convoquer les joueuses des équipes, pour chaque journée en fonction de leur rang

Recueillir les résultats, les mettre à jour et les transmettre au secrétariat du département pour saisie.

## 6) Finales (phases 1 et 2)

Une finale départementale est organisée en fin de chaque phase (elles auront lieu soit un samedi après-midi soit un dimanche après-midi). Les équipes auront la possibilité de monter en Régionale 1 pour au moins l'équipe qui gagnera la finale.

**Remarque pour les finales** : une poule sera constituée de la 1<sup>ère</sup> équipe dans chaque district et l'équipe finaliste monte en régionale 1 ; une autre poule sera constituée des deuxièmes et troisièmes et ainsi de suite.

## 7) Report d'une rencontre

Avant de reporter une rencontre :

les équipes concernées par ce changement et qui se sont mises d'accord doivent chacune informer par mail le responsable de cette compétition (Catherine SAMSON-DELAMARE)

Avoir fixé une date **OBLIGATOIREMENT** avant la journée suivante

*exemple : si journée 2, la rencontre ne pourra pas se jouer après la journée 3, etc.*

## 8) Dates et horaires

### PHASE 1

journée 1 : vendredi 14 octobre 2016 à 20 h (pointage 19 h 30)

journée 2 : vendredi 4 novembre 2016 à 20 h (pointage 19 h 30)

journée 3 : vendredi 25 novembre 2016 à 20 h (pointage 19 h 30)

journée 4 (**finale**) : **dimanche 18 décembre 2015 à 14 h** (pointage 13 h 30)



COMITÉ DÉPARTEMENTAL  
DE SEINE-MARITIME DE TENNIS DE TABLE



## **PHASE 2**

journée 1 : vendredi 27 janvier 2017 à 20 h (pointage 19 h 30)

journée 2 : vendredi 11 mars 2017 à 20 h (pointage 19 h 30)

journée 3 : vendredi 7 avril 2017 à 20 h (pointage 19 h 30)

journée 4 (**finale**) : à préciser (pointage 13 h 30)

**Lieux à déterminer en fonction du nombre d'équipes inscrites**

### **9) Brûlages et litiges**

Voir règlements fédéraux

### **10) Tarif**

L'inscription d'une équipe féminine sera de 15 € pour l'année.

Toute équipe participante devra régler son inscription, avant la 1<sup>ère</sup> journée de la première phase. Si des équipes s'inscrivent en deuxième phase, l'inscription devra être payée avant la 1<sup>ère</sup> journée de la deuxième phase (sous peine de non qualification pour les finales (pour l'équipe et pour les joueuses ayant joué dans cette équipe) .

**Inscriptions avant le 25 septembre 2016,**

**comme toutes les compétitions CD76TT, à l'adresse suivante :**

<http://cdtt44.fr/recette/espaceClubsJoueurs/espace/index.php?organisme=L18>

**Mettre dans la rubrique commentaire la composition de votre équipe  
(N° de licence, Nom Prénom, Points licence)**